



Carte de 10 ans après une vie de 10 ans en france

Par **Sara**, le **10/07/2010** à **11:42**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis étudiante en masters.

Je suis en France avec toute ma famille depuis février 2001. Nous avons la carte de séjour temporaire d'un an renouvelable chaque année depuis septembre 2005. J'ai le titre de séjour étudiant.

La possibilité pour nous d'avoir la carte de résident de 10 ans est qu'en février 2011, il y aura 10 ans que nous sommes en France. Donc, pour ce cas est-ce que nous devons montrer un emploi pour chaque personne (même pour les étudiants) avoir la carte ou c'est automatique ?

Dans ce cas, comment on doit faire la demande (la procédure) et les conditions pour chacun d'entre nous (étudiant, salarié, carte visiteur de ma mère) d'obtenir la carte de 10 ans après une vie de 10 ans consécutive en France ? (nous sommes du Bangladesh).

Je vous remercie à l'avance pour votre réponse précieuse.

Mes sincères salutations.

Sara